L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 12 NOVEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

Demande—Une personne respectable et parlant le français, désire trouver une place comme ménagère. S'adresser au No. 50 rue des Ursulines, de midi à 5 heures. 11 nov—2f

On demande—Une domestique (blanche) pour soigner du ménage. S'adresser au No 8 N. Rempart. 11nov—4f

On demande—Une jeune française intelligente pour soigner de deux enfants. Aussi un domestique de salle à manger (soulier et cirage) ainsi qu'un jeune garçon. S'adresser 544 rue St Charles, de 10 h. du matin a 1 h. de l'après midi. 7nov f 9f

A VENDRE.

M. P. FORGET, offre à vendre, à raison de changement d'affaire son RESTAURANT 40 rue Dauphine, à un bas de la rue Canal à un prix modéré. S'adresser au dit local 9 nov—7f

A vendre—Pour cause de départ, tous les meubles de la maison No. 140 de la rue des Ursulines. S'adresser, sur les lieux, de 8 heures A M. à midi. 4 nov—

A LOUER.

A LOUER—Une vacherie située rue St Patrick, entre la rue Villeréa et l'avenue de la Louisiane, et a vendre, un cheval une charrette et deux bidons à lait. S'adresser A E Blanchard sur les lieux. 11 nov—1 sem.

CHAMBRES garnies à louer, No 142 rue Royale. Prix modérés. 7 nov—1 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James Sandford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19 043—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. Wiltz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
12 nov—12 16 21 W. J. McGEEHAN, Greffier.

Succession de Jacob Deisel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19 247—Division E—Attendu que Mme Vve Jacob Deisel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir ces lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Deisel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir a déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
7 Nov—7,12,16. W. J. McGEEHAN, Greffier.

Succession de John Hennessy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19 247—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par T. Anfoux, exécuteur testamentaire de dalf de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dit tableau et compte.
Par ordre de la cour.
11 nov—11 16 20 W. J. McGEEHAN, Greffier.

Succession de James James.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18 487—Division E Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz Jr, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fond distribués conformement au dit compte.
Par ordre de la Cour.
11 nov—11 16 20 W. J. McGEEHAN, Greffier.

Succession de Christopher Meister
et Anna Ritz, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,289—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Hippler administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
7nov—7 12 16. Greffier.

Succession de Edmond Trouard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 19 270—Division —. Attendu que Mme Odeide Fontard a présenté une petition à la Cour a l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu son mari Edmond Trouard; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.
Par ordre de la cour.
9 nov—9,13,18 W. J. McGEEHAN, Greffier.

Succession de Augustin Vivant

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,298—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Augustin Vivant, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué etles fonds distribués conformement au dit compte.
Par ordre de la Cour.
9 nov—9 13 18 W. J. McGEEHAN, Greffier.

Succession de Mosca Manasses.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 19 244—Division E—Attendu que Isidore Manasses a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mosca Manasses, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir a déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
9 nov—9 13 18 W. J. McGEEHAN, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE du District pour la Paroisse d'Orléans.—W. Mayewski vs. ses créanciers.—No 19,210. Division C.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant le Juge en chef de la Cour Civile de cette ville, le MARDI, le 14 de décembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire ; et que Armand Fillé soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents non domiciliés dans cet Etat, et qu'un avis de trois insertions pour trois jours consécutifs contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 11 novembre 1886.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12 nov—3f au 14 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—A. J. Wards Sons et als vs. leurs créanciers—No 19,209. Division A—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés des pétitionnaires de la raison sociale de A. J. Wards Sons et Harmon Ward individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant le Juge en chef de la Cour de cette ville, SAMEDI, le 20me jour de décembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que B. C. Elliott, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1er novembre 1886.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 nov—3f au 9nj

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. P. Sarrazin, Fils & Cie vs. ses créanciers—No 19,018. Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, de la raison commerciale de J. P. Sarrazin, Fils & Cie et J. René Robin, Gérant et Associé, et ces derniers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant le Juge en chef de la Cour, en cette ville, le SAMEDI, 20me jour du mois de novembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de s'entretenir des affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises. En attendant, que toutes les procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre leurs biens soient interrompues.
Nouvelle Orléans, 6 novembre 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Sous Greffier.
12 nov—3f au 10j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—W. Mayewski vs. ses créanciers.—No 19,210. Division C.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une reunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant le Juge en chef de la Cour Civile de cette ville, le MARDI, le 14 de décembre 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire ; et que Armand Fillé soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents non domiciliés dans cet Etat, et qu'un avis de trois insertions pour trois jours consécutifs contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 1er novembre 1886.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12 nov—3f au 14 déc

GROS LOT

$150,000

LA S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. T. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

BUREAUX ET ATELIERS,

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

TIRAGE TRIMESTRIEL

CLASSE M.

—DE—

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 14 DECEMBRE 1886.

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 " de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	200	20,000
200 Lots de	100	20,000
400 Lots de	100	40,000
1000 Lots de	50	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS :

100 Lots d'approximation de $2000 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 sont 30,000
100 Lots d'approximation de $1000 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 sont 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 sont 7,500
2,329 Lots s'élevant à $522,500

A rendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, entretien sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance des ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des entrées dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance des ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des entrées dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS,

73 - CHARTRES - 73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu, Installations, etc., d'une Pharmacie bien établie.

Elias D. Watkins et son mari vs J. D. McKie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,293—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et avec le Consentement des parties ci-dessus, et avec le Consentement des parties ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, aux lieux ci après désignés, le MARDI, 16 novembre 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir :

Tout le contenu installations, comptoirs étagères, boîte pour prescriptions, vitrines, chaises, drogues, etc., de la pharmacie située au No 356 rue Carondelet, coin Thalie. Le tout d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Aussi, les installations de gas dans toute la maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 nov—12 13 14 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Epicerie, Vins, Liqueurs, au cheval, un wagon à ressorts, une charrette, un coffre fort en fer, etc.

Dans l'affaire de

Long Bornheimer & Cie. vs John P. Carroll.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 19,217.—En vertu d'un ordre de vente en date du 11 nov. 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchere publique sur les lieux ci après désignés, le MARDI 23 novembre 1886, à 10 heures A. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

A mon entrepôt No 201 rue de Chartres, entre les rues Ste Anne et Dumaine.

Un wagon à ressorts, 1 épicerie assortie et d'articles de fonds, vins liqueurs, installations, épiceries, etc., accusés dans un inventaire enregistré en mon bureau. Aussi un cheval, un wagon à quatre roues, avec capote, une charrette, un lot d'épiceries et un coffre fort en fer.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 nov—12,16,20,23

Succession de Isaac Smith Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 8,972 — En vertu d'un ordre de vente en date du 3 novembre 1886, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

L'intérêt du cinquième indivis dans une certaine portion de terre situé dans le Quatrième District de la ville de la Nlle-Orléans, autrefois paroisse de Jefferson, et connue comme lot No un de la section dix-huit de township six sud du range onze est et section huit du township six sud du range onze est et septième vingt deux 19/100 acres de la partie supérieure de la section huit déjà vendue.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12nov—12 19 20 dec 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean Houbide vs. George Fleaming.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,702—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, Prytania, Nuns et St. David, désigné par le numéro treize ; le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan dressé par C. G. De Lisle, en date du 15 janvier 1872, copie du dit plan est annexée à une acte d'achat de William Gorman de Spencer Field, en date du 12 janvier 1872, pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent droits, voies aussages et dépendances qui y appartiennent étant la même propriété que le défendeur dans l'affaire a acquise de Mme E. Marcy, par acte passé devant M. Duclos, notaire, le 27 août 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14oct—14,21,28—5,12,16nov.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
—Succession de—
Mme Julia P. Abbott—No 16,762.

SUR LA DEMANDE DE JOHN SOYD & Co de Lexington, Kentucky, ont mis leurs Cecily G. Metcalf, Paul J. McCaw, Nina C. McCaw, Lucy E. McCaw, W. R. McCaw, jr., Eloise C. McCaw, et Margaret Mc'Caw.

Attendu que John Boyd, tuteur des susdits mineurs, par l'intermédiaire d'Octave Morel son agent, a fait signifier avis et mise à fait accompli à cette Cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de la propriété appartenant aux susdits mineurs de la succession de l'Etat de la Louisiane, à Lexington, Kentucky.

Avis est ici donné à tous ceux que cela en peut concerner, de donner raisons pour toute jours à partir de la première publication de cet avis pourquoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.
Par ordre de Cour.
JULES VIENNE,
Député Greffier.
12nov—1fp s p 30j

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Drake et Marks, F. H. Drake & H. Marks vs leurs Créanciers—No 19,266—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la maison Drake et Marks et Frank H. Drake et Sumpter D. Marks individuellement, et comme membres de la susdite maison, soit acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée devant le Juge Zengel, notaire en cette ville, le SAMEDI, 20me jour du mois de novembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de s'entretenir des affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises. En attendant, que toutes les procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre leurs biens soient interrompues.
Nouvelle-Orléans, 6 novembre 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Sous Greffier.
12 nov—3f au 10j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—W. Mayewski vs. ses créanciers.—No 19,210. Division C.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une reunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant le Juge en chef de la Cour Civile de cette ville, le MARDI, le 14 de décembre 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire ; et que Armand Fillé soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents non domiciliés dans cet Etat, et qu'un avis de trois insertions pour trois jours consécutifs contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 1er novembre 1886.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
26oct—4f au 5nov.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—W. West & Son & Co. vs. leurs créanciers—No 19,146. Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires W. West & Son & Co. soit tenue et convoquée par-devant le Juge en chef de la Cour, en cette ville, le LUNDI, 22ème jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de voter sur toutes autres affaires pouvant y être soumises, et il est ordonné que la dite réunion soit donné de la dite réunion et son but, et de faire la libre distribution de toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Horace L. Dufilho, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 16 octobre 1886.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 oct—3f an 22 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—A. J. Wards Sons et als vs. leurs créanciers—No 19,209. Division A—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés des pétitionnaires de la raison sociale de A. J. Wards Sons et Harmon Ward individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant le Juge en chef de la Cour de cette ville, SAMEDI, le 20me jour de décembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que B. C. Elliott, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1er novembre 1886.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 nov—3f au 9nj

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. P. Sarrazin, Fils & Cie vs. ses créanciers—No 19,018. Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, de la raison commerciale de J. P. Sarrazin, Fils & Cie et J. René Robin, Gérant et Associé, et ces derniers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquées et tenue par devant le Juge en chef de la Cour, en cette ville, le SAMEDI, 20me jour du mois de novembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de s'entretenir des affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises. En attendant, que toutes les procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre leurs biens soient interrompues.
Nouvelle Orléans, 6 novembre 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Sous Greffier.
12 nov—3f au 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—W. West & Son & Co. vs. leurs créanciers—No 19,146. Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires W. West & Son & Co. soit tenue et convoquée pardevant le Juge en chef de la Cour, en cette ville, le LUNDI, 22ème jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de voter sur toutes autres affaires pouvant y être soumises, et il est ordonné que la dite réunion soit donné de la dite réunion et son but, et de faire la libre distribution de toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Horace L. Dufilho, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 16 octobre 1886.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 oct—3f an 22 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—A. J. Wards Sons et als vs. leurs créanciers—No 19,209. Division A—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés des pétitionnaires de la raison sociale de A. J. Wards Sons et Harmon Ward individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant le Juge en chef de la Cour de cette ville, SAMEDI, le 20me jour de décembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que B. C. Elliott, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1er novembre 1886.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 nov—3f au 9nj

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. P. Sarrazin, Fils & Cie vs. ses créanciers—No 19,018. Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, de la raison commerciale de J. P. Sarrazin, Fils & Cie et J. René Robin, Gérant et Associé, et ces derniers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquées et tenue par devant le Juge en chef de la Cour, en cette ville, le SAMEDI, 20me jour du mois de novembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de s'entretenir des affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises. En attendant, que toutes les procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre leurs biens soient interrompues.
Nouvelle Orléans, 6 novembre 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Sous Greffier.
12 nov—3f au 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—W. West & Son & Co. vs. leurs créanciers—No 19,146. Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires W. West & Son & Co. soit tenue et convoquée pardevant le Juge en chef de la Cour, en cette ville, le LUNDI, 22ème jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de voter sur toutes autres affaires pouvant y être soumises, et il est ordonné que la dite réunion soit donné de la dite réunion et son but, et de faire la libre distribution de toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Horace L. Dufilho, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 16 octobre 1886.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 oct—3f an 22 nov

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un bateau de tonnage de valeur, le
ARTHUR HAUCH Jr.,
Ainsi que tout son gréement, dans l'affaire de

Charles H. Schaefer vs Arthur Hauch (or Hasch)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 15 916—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, Prytania, Nuns et St. David, désigné par le numéro treize ; le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan dressé par C. G. De Lisle, en date du 15 janvier 1872, copie du dit plan est annexée à une acte d'achat de William Gorman de Spencer Field, en date du 12 janvier 1872, pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent droits, voies aussages et dépendances qui y appartiennent étant la même propriété que le défendeur dans l'affaire a acquise de Mme E. Marcy, par acte passé devant M. Duclos, notaire, le 27 août 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14oct—14,21,28—5,12,16nov.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
—Succession de—
Mme Julia P. Abbott—No 16,762.

SUR LA DEMANDE DE JOHN SOYD & Co de Lexington, Kentucky, ont mis leurs Cecily G. Metcalf, Paul J. McCaw, Nina C. McCaw, Lucy E. McCaw, W. R. McCaw, jr., Eloise C. McCaw, et Margaret Mc'Caw.

Attendu que John Boyd, tuteur des susdits mineurs, par l'intermédiaire d'Octave Morel son agent, a fait signifier avis et mise à fait accompli à cette Cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de la propriété appartenant aux susdits mineurs de la succession de l'Etat de la Louisiane, à Lexington, Kentucky.

Avis est ici donné à tous ceux que cela en peut concerner, de donner raisons pour toute jours à partir de la première publication de cet avis pourquoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.
Par ordre de Cour.
JULES VIENNE,
Député Greffier.
12nov—1fp s p 30j

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Drake et Marks, F. H. Drake & H. Marks vs leurs Créanciers—No 19,266—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la maison Drake et Marks et Frank H. Drake et Sumpter D. Marks individuellement, et comme membres de la dite maison, soit acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant le Juge Zengel, notaire en cette ville, le SAMEDI, 20me jour du mois de novembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de s'entretenir des affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises. En attendant, que toutes les procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre leurs biens soient interrompues.
Nouvelle-Orléans, 6 novembre 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Sous Greffier.
12 nov—3f au 10j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—W. Mayewski vs. ses créanciers.—No 19,210. Division C.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une reunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant le Juge en chef de la Cour Civile de cette ville, le MARDI, le 14 de décembre 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire ; et que Armand Fillé soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents non domiciliés dans cet Etat, et qu'un avis de trois insertions pour trois jours consécutifs contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 1er novembre 1886.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
26oct—4f au 5nov.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—W. West & Son & Co. vs. leurs créanciers—No 19,146. Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires W. West & Son & Co. soit tenue et convoquée pardevant le Juge en chef de la Cour, en cette ville, le LUNDI, 22ème jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de voter sur toutes autres affaires pouvant y être soumises, et il est ordonné que la dite réunion soit donné de la dite réunion et son but, et de faire la libre distribution de toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Horace L. Dufilho, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 16 octobre 1886.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 oct—3f an 22 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—A. J. Wards Sons